

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 22 septembre, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda BOILON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

Mme Danielle GRANOUILLET (à Mme Josiane HUGUET)
Mme Annick FORESTIER (à M. Daniel PEYNON)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
M. Jean-Louis DERBIAS (à M. Florent MONEYRON)
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)
M. Patrick GIRAUD (à Mme Julie MONTBRIZON)

Etaient absents :

M. Bruno BOSLOUP
Mme Bernadette RIOS
M. Thierry TISSERAND

VOTE : En exercice : 35 Présents : 26 / Représentés : 6 Votants : 32

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Est arrivée en cours de séance à compter de l'OJ n° 12 Mme Marie-France MARMY
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : URBANISME – ADS – DEMATERIALISATION ET DEMARCHES SIMPLIFIEES France CONNECT – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN FRANCE RELANCE

**URBANISME – ADS – DEMATERIALISATION ET DEMARCHES
SIMPLIFIEES France CONNECT – DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DU PLAN FRANCE RELANCE**

- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le code des relations entre le public et l'administration ;
- VU la loi ALUR N°2014-366 du 24 mars 2014 ;
- Vu la loi ELAN N°2018-1021 du 23 Novembre 2018, et notamment l'article 62 ;
- VU les statuts de la CCEDA modifiés et notamment son article 3 relatif aux services qu'elle apporte à ses communes membres ;
- CONSIDERANT la mise en place du service d'instruction d'ADS de la CCEDA pour le compte de ses communes membres et son effectivité à compter du 1er juillet 2015 ; approuvé par délibération du conseil communautaire du 18/06/2015, modifié par délibération du conseil communautaire du 10/12/2015 et du 07/02/2019,
- CONSIDERANT le projet de convention entre la CCEDA et les communes de Bort l'Etang, Bulhon, Crevant-Laveine, Culhat, Joze, Lempty, Lezoux, Moissat, Orléat, Peschadoires, Ravel, St Jean d'Heurs et Seychalles déterminant les missions et modalités d'intervention du service commun pour l'instruction des ADS ;
- CONSIDERANT le projet de convention d'utilisation du logiciel, SIG, ADS et SPANC mis à disposition par la CCEDA à ses communes membres ;
- CONSIDERANT la commission urbanisme du 2/07/2020 ;

Madame la Présidente explique qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU) par voie électronique. L'article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration permet aux pétitionnaires de saisir l'administration de manière dématérialisée selon modalités dans le respect du cadre juridique.

De plus, les communes de plus de 3 500 habitants, la commune de Lezoux, devra disposer d'une téléprocédure spécifique permettant de recevoir et d'instruire sous dématérialisée les DAU (article L.423-3 du code de l'urbanisme).

Dans ce cadre, la commission urbanisme a validé le 2 juillet 2020 de commander une version modernisée permettant de répondre aux nouvelles obligations des communes instruites par la CCEDA à notre prestataire actuelle.

La convention des modalités d'instruction entre les communes et la CCEDA signé par les 13 communes stipule les modifications dû à la dématérialisation.

Madame la Présidente indique que le nouveau logiciel permettra de répondre à ces nouvelles obligations réglementaires, et offrira aux pétitionnaires à toutes les communes de déposer de façon dématérialisée sur un site dédié et la seule entrée, sans compter le dépôt papier qui est conservé.

Dans le cadre du plan France Relance, l'Axe 3 bis, permet aux centres instructeurs de solliciter une subvention au titre du déploiement de solutions de téléprocédures dédiées à la réception et à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme dématérialisée.

Le montant du financement est calculé de la manière suivante :

- 4 000€ par centre instructeur
- Augmenté de 400 euros par communes rattaché à un centre instructeur (soit 13)

Dépense		Recettes	
Logiciel Next'ADS, SVE R'SPANC	9 938.40€	France relance	9 200 €
		CCEDA	738.40 €
Total dépense	9 938.40	Total recettes	9 938.40 €

La CCEDA va intégrer FranceConnect dans l'identification du service en ligne de la saisine par voie électronique (SVE). Cela permet de simplifier l'identification des pétitionnaires lors du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme en ligne.

Dépense		Recettes	
Raccordement FranceConnect	5 040 €	France relance	5 000 €
		CCEDA	40 €
Total dépense	5 040 €	Total recettes	5 040 €

Par conséquent, Madame la Présidente propose aux délégués communautaires :

- De l'autoriser à solliciter deux subventions (sur la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme et sur le déploiement de FranceConnect) auprès du pan France Relance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE les demandes de subventions susvisées, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 septembre 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.